



Erreur sur un bien après la signature d'un compromis.

Par **Manolito**, le **29/12/2011** à **14:39**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente à une agence d'un appartement et d'un box à 2 places, présenté et signé comme tel.

Après la signature et après renseignement, l'agence a reconnu avoir fait une erreur, il n'y a qu'une seule place dans le box, partagée avec un autre propriétaire et non deux.

Je leur ai proposé de baisser le prix, n'ayant plus le même bien. Je n'ai pas de réponse depuis 2 semaines.

Je me pose plusieurs questions:

- L'agence peut-elle désormais vendre ce bien à une autre personne (il apparaît toujours en vente) alors que j'ai signé un compromis de vente?
- Si elle ne le peut pas, quels sont les recours possibles?
- Leur erreur est-elle considérée comme de la publicité mensongère?
- Mon offre signée bloque t-elle ce bien auprès de l'agence ?

Je me pose ces questions avant de les recontacter car le bien m'intéresse et je souhaiterais renégocier son prix.

Par **Laure11**, le **29/12/2011** à **15:48**

Envoyez à l'agence un courrier recommandé AR en leur notifiant leur erreur et leur demandant leurs intentions puisque vous avez signé le compromis où il est mentionné l'achat d'un appartement et d'un box à 2 places, or il s'avère et qu'elle a reconnu qu'il n'y avait qu'une seule place dans le box et non deux comme indiqué.

Exigez une réponse à votre courrier dans les 15 jours.

Tenez-nous au courant.